

ACCUEIL EN RESIDENCE 2027

Espace Public | In Situ | Chapiteaux | Hors-les-murs | Construction



Appel à résidence du 37^e Parallèle
de janvier à décembre 2027

**DÉPÔT DE DOSSIER JUSQU'AU
MARDI 15 SEPTEMBRE 2026**

SOMMAIRE

Présentation du 37° Parallèle	p.3
Qui fait la sélection ?	p.4
LES RÉSIDENCES	p.5
Les résidences parallèles	p.6
Le compagnonnage	p.10
Les résidences de construction	p.11
L'accueil de chapiteau	p.12
LES CONDITIONS	p.13
L'HEBERGEMENT	p.17
LES ESPACES	p.19



PRÉSENTATION

du 37^e Parallèle

« Le 37^e Parallèle est un lieu de création artistique pluridisciplinaire, de coopération et de mutualisation. »

Le 37^e Parallèle est né d'une **politique de soutien aux arts de la rue**, déclarée d'intérêt communautaire et votée à l'unanimité par Tours Métropole en 2007. L'association est créée en 2012 et le lieu est officiellement inauguré le 15 novembre 2014.

Aujourd'hui, l'association est **cogérée par douze membres** (structures et individus) qui occupent le lieu de manière permanente.

Dès son origine, le 37^e Parallèle a eu pour vocation de **favoriser la création artistique**, la **mutualisation** et les échanges, d'**encourager les initiatives collectives** ainsi que le croisement des pratiques professionnelles, et de contribuer à l'**émergence** et au **développement** des compagnies.

Le 37^e Parallèle s'engage également à participer au **rayonnement de la création artistique** et culturelle, à inscrire les projets dans des réseaux de production et de diffusion, à favoriser le soutien logistique et matériel, à mettre en œuvre des **coopérations** et à être un **lieu ressource** pour la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

C'est dans cette perspective que l'association met son lieu de travail à disposition de compagnies extérieures grâce à son dispositif d'**appel à résidences**.



Pour en savoir +, rdv sur le site : le37e.fr

QUI FAIT LA SÉLECTION ?

Le 37^e Parallèle est une association gérée de manière horizontale, où l'ensemble des décisions sont prises **collectivement** par les membres des structures qui composent sa gouvernance.

Un CAP Résidence (groupe de travail) est mandaté par le collectif pour élaborer l'appel à résidences et **assurer la sélection** des compagnies accueillies. Il est composé d'une dizaine de membres issus des compagnies permanentes, ainsi que des trois salariées de l'association.

L'ensemble des dossiers est étudié et **débatu de manière collégiale** afin d'aboutir à un **consensus** sur les compagnies retenues, au regard des critères définis collectivement.

Dans le cadre de l'appel à résidences 2027, le 37^e Parallèle accueillera **12 compagnies** au titre des Résidences Parallèles ainsi qu'une compagnie dans le cadre d'un compagnonnage.



LES RÉSIDENCES



LES RÉSIDENCES PARALLÈLES

FORMULAIRE EN LIGNE
RÉSIDENTES PARALLÈLES



résidences de création, laboratoire, recherche, écriture...

Les Résidences Parallèles constituent le principal dispositif d'accueil du 37^e Parallèle. Elles consistent en la **mise à disposition gratuite** d'un ou plusieurs espaces de travail pour une **durée de 11 jours**, soit deux semaines de résidence.

Ces accueils peuvent concerner **différentes étapes du processus de création** : résidences de création, de recherche, d'écriture, d'expérimentation ou encore laboratoires artistiques.

L'appel à résidences est ouvert à l'ensemble des compagnies professionnelles, en **France** comme à l'**international**.

NOS CRITÈRES DE SÉLECTION

Nous sommes attentif·ves à l'ensemble des disciplines artistiques qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Espace Public / Arts de la rue / Création in situ / Hors les murs**
Nous soutenons les projets artistiques qui investissent, interrogent ou réinventent des espaces de représentation situés en dehors des lieux de diffusion traditionnels et des « boîtes noires ».
- Projets immersifs et déambulatoires et/ou utilisant des structures mobiles**
Grâce à ses espaces extérieurs et à son environnement singulier, le 37^e Parallèle offre un terrain d'expérimentation privilégié pour les projets immersifs, déambulatoires ou intégrant des structures mobiles. Il permet l'accueil de formes ambitieuses, atypiques et souvent hors normes.
- Jeune Public et Petite Enfance**
Nous accordons une attention particulière aux projets destinés au jeune public et à la petite enfance qui développent des formes de proximité ou qui souhaitent investir l'espace public et des lieux non équipés pour le spectacle vivant (écoles, salles des fêtes, lieux du quotidien, etc.).
- Le croisement des disciplines**
Nous avons un regard attentif aux projets qui croisent plusieurs disciplines du spectacle vivant (théâtre, musique, cirque...) avec les arts plastiques ou les arts visuels.

Ces critères constituent avant tout une boussole pour les membres du CAP afin d'orienter la sélection des projets. Ils ne sont en aucun cas exhaustifs : nous restons attentif·ves aux **propositions qui sortent des cadres préétablis** ainsi qu'aux coups de cœur artistiques.

Nous veillons par ailleurs à accueillir, de la manière la plus équilibrée possible, des projets issus du département d'**Indre-et-Loire**, de la région **Centre-Val de Loire**, mais également du territoire **national et international**. La sélection finale s'attachera également à garantir une **représentation strictement paritaire des genres** parmi les équipes artistiques accueillies.

LE TEMPS LONG DE LA RÉSIDENCE

Créer demande du temps. Une résidence de création est faite de doutes, de recherches, d'expérimentations, d'essais et parfois de détours nécessaires. Parce que les processus artistiques ne se résument pas à la production d'un résultat, nous **défendons l'importance du temps long**.

C'est dans cette optique que le 37^e Parallèle propose des résidences de **11 jours consécutifs** (du lundi au vendredi de la semaine suivante), offrant aux équipes artistiques les conditions nécessaires pour **explorer, tester et développer leurs projets**.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'APPROCHES

Le 37^e Parallèle attribuera à chaque projet sélectionné une **enveloppe forfaitaire** destinée à contribuer aux frais liés à la résidence. Son montant est calculé en fonction de plusieurs critères, notamment la **distance** entre le lieu de résidence de la compagnie et le 37^e Parallèle, le **nombre de personnes accueillies** en résidence ainsi que la **durée** de présence sur le site. Le montant de cette participation est validé par le CAP Résidences au regard de ces différents éléments.

ATTENTION : cette enveloppe constitue une aide à la venue en résidence et **ne couvre pas l'intégralité des frais** de transport, d'hébergement ou de restauration de l'équipe artistique. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme un apport en coproduction ou un soutien à la production du projet artistique.

COPRODUCTION

Dans une volonté de soutenir les projets en création, le 37^e Parallèle peut attribuer **une aide en coproduction** à **certains projets** accueillis en résidence.

Le choix des projets soutenus ainsi que le montant des aides accordées sont laissés à **l'appréciation du CAP Résidence**. Celui-ci répartit l'enveloppe disponible en fonction des projets, des besoins exprimés dans les budgets de production, ainsi que des moyens financiers dont dispose le 37^e Parallèle grâce au soutien de ses partenaires.

Nous pouvons soutenir en coproduction jusqu'à **trois compagnies** par an.



LE PPS (PARCOURS DE PRODUCTION SOLIDAIRE)

Le Parcours de Production Solidaire est un dispositif porté par la **Région Centre-Val de Loire, destiné exclusivement aux compagnies implantées sur le territoire régional.**

Il consiste en un accompagnement de la Région dans le cadre d'un parcours de résidences associant trois lieux partenaires. Pour plus d'informations sur les modalités du dispositif, nous vous invitons à consulter [le site de la Région Centre-Val de Loire](#).

Les Résidences Parallèles du 37^e Parallèle **peuvent s'intégrer à ce parcours**, que ce soit en tant que **lieu partenaire** ou lieu **chef de file**. Les compagnies souhaitant solliciter le 37^e Parallèle dans ce cadre sont invitées à le préciser dans leur dossier de candidature.

Un **entretien** sera organisé avec les membres du collectif pour les projets souhaitant s'inscrire dans ce cadre afin d'**échanger sur le projet** et de valider l'engagement du 37^e Parallèle dans le dispositif. Ces rencontres auront lieu entre **le 1er et le 15 septembre**, en présentiel ou en visio.

ATTENTION : si vous souhaitez bénéficier d'un soutien du 37^e Parallèle dans le cadre d'un Parcours de Production Solidaire, nous vous invitons à **anticiper votre demande**. Nous ne serons pas en mesure d'organiser un entretien dans des délais trop courts.



COMMENT CANDIDATER ?

> Remplir le formulaire en ligne
(Résidences > Appel à résidences)

FORMULAIRE EN LIGNE
RESIDENCES PARALLÈLES 

> Joindre dans le formulaire :
dossier artistique / fiche technique / budget de production

UNIQUEMENT POUR LES DEMANDES DE PPS

Contactez Etienne (coordinateur général) pour organiser l'entretien avec des membres du collectif

07 69 65 12 33 / coordination@le37e.fr

LES DATES 2027

Ces dates concernent uniquement les demandes réalisées dans le cadre des Résidences Parallèles, y compris celles relevant du Parcours de Production Solidaire (PPS).

Pour les autres résidences, merci de consulter les modalités spécifiques indiquées sur la page dédiée.

1	du 1 ^{er} au 12 février	SALLE DANSE
2	du 22 mars au 2 avril	SALLE THÉÂTRE
3	du 10 au 21 mai	SALLE DANSE
4	du 10 au 21 mai	LA HALLE
5	du 7 au 18 juin	SALLE THÉÂTRE
6	du 21 juin au 2 juillet	LA HALLE + EXTÉRIEURS
7	du 30 août au 10 septembre	SALLE THÉÂTRE
8	du 30 août au 10 septembre	LA HALLE
9	du 20 septembre au 1 ^{er} octobre	LA HALLE
10	du 4 au 15 octobre	SALLE THÉÂTRE
11	du 8 au 19 novembre	SALLE THÉÂTRE
12	du 22 novembre au 3 décembre	SALLE DANSE

Nous n'accueillons pas de résidences en dehors des créneaux proposés dans le cadre de cet appel. Nous pouvons toutefois adapter les dates de résidence à l'intérieur de la période retenue, en fonction de vos disponibilités et des contraintes de planning du lieu.

ATTENTION : nous vous invitons à **consulter attentivement les caractéristiques et modalités techniques des espaces** sur le site du 37^e Parallèle ou dans la fiche technique avant de déposer votre candidature.

FICHE TECHNIQUE
DES ESPACES DU 37^e



LE COMPAGNONNAGE

soutien à l'émergence

FORMULAIRE EN LIGNE
COMPAGNONNAGE



Il s'agit d'un accueil et d'un accompagnement spécifique destiné aux compagnies et aux **artistes émergent-es** (première ou deuxième création) souhaitant s'inscrire dans une démarche autour de **l'espace public et des arts de la rue**, ou développer des **projets in situ et/ou hors les murs**.

Pendant environ 12 mois, le 37^e Parallèle accueille et accompagne le projet artistique de la **phase de recherche jusqu'à sa finalisation**. L'accueil peut s'organiser tout au long de l'année, selon différentes temporalités et dans divers espaces, en fonction des besoins du projet.

POUR QUI ?

Le compagnonnage est un dispositif qui **s'adresse uniquement aux artistes émergent-es basé-es dans les départements de la région Centre-Val de Loire** : 18 – Cher, 28 – Eure-et-Loir, 36 – Indre, 37 – Indre-et-Loire, 41 – Loir-et-Cher, 45 – Loiret, ainsi que dans **les départements limitrophes** : 49 – Maine-et-Loire, 72 – Sarthe et 86 – Vienne.

Le 37^e Parallèle est un outil qui s'adapte à chaque projet : il n'existe **pas de parcours préétabli pour créer**. Chaque compagnie est invitée à s'en saisir, à échanger et à **construire son propre projet** de création.

L'équipe salariée du 37^e Parallèle ainsi que les membres permanents sont présents pour répondre aux **questions**, aux **interrogations** ou aux **doutes** que peuvent rencontrer les équipes artistiques au cours de leur création. En revanche, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux artistes ou aux équipes, remplacer un bureau de production ou de diffusion, ni intervenir dans les choix artistiques.

UN SOUTIEN FINANCIER

En accueillant une compagnie en compagnonnage, le 37^e Parallèle apporte également un soutien financier (montant défini en fonction du projet et de l'équipe artistique).

Cette enveloppe constitue un **apport en coproduction**. La compagnie est libre de l'intégrer et de l'utiliser dans son budget de production selon ses besoins.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR UN TEMPS LONG

Le parcours de compagnonnage est construit en lien étroit avec l'équipe artistique retenue afin de **répondre au mieux à ses attentes** et à ses besoins.

Les compagnies bénéficient d'un **accès privilégié aux différents espaces** du 37^e Parallèle tout au long de l'année, en fonction des disponibilités des salles, afin de créer, expérimenter et mener leurs recherches. En moyenne, une compagnie en compagnonnage utilise les espaces entre **4 et 8 semaines sur l'année**, selon ses besoins et les possibilités d'accueil.

ATTENTION : nous **ne pouvons pas garantir l'hébergement** sur l'ensemble des temps de résidence. Nous invitons les compagnies à anticiper au mieux leurs besoins afin de permettre un accompagnement adapté.

UNE RENCONTRE ARTISTIQUE

La compagnie accueillie en compagnonnage est une compagnie avec laquelle nous partageons un temps long sur le lieu, à ce titre, **la rencontre est indispensable**.

Afin d'échanger en amont sur le projet, ses intentions et les modalités d'utilisation du lieu, nous souhaitons rencontrer les compagnies candidates lors d'**un entretien**.

Ce temps constitue un véritable moment d'échange et de partage. Bien qu'il puisse paraître impressionnant, il est avant tout centré autour de la **démarche artistique de la compagnie** et sur son envie de **s'approprier le lieu** durant ces périodes de travail.

COMMENT CANDIDATER ?

> Entretien OBLIGATOIRE avec le collectif

Contactez Etienne (coordinateur général) pour organiser la rencontre

07 69 65 12 33 / coordination@le37e.fr

(les entretiens auront lieu entre le 1^{er} et 15 septembre 2026)

> Remplir le formulaire en ligne
(Résidences > Appel à résidences)

FORMULAIRE EN LIGNE
COMPAGNONNAGE



> Joindre dans le formulaire :
dossier artistique / dossier technique / budget de production

LES RÉSIDENCES DE CONSTRUCTION

Le 37^e Parallèle dispose d'un atelier de construction qu'il peut mettre à disposition des compagnies. Ces résidences sont ouvertes à l'ensemble des compagnies artistiques professionnelles, **sans condition géographique**.

MISE À DISPOSITION

Nous mettons **gratuitement** à disposition des compagnies l'espace de l'atelier, sans outillage. Certains outils appartenant aux compagnies permanentes ou à la coordination du 37^e Parallèle peuvent être prêtés, mais cela se fait uniquement au cas par cas, en lien avec la coordination technique, qui garantit **la sécurité du site**.

Le 37^e Parallèle **ne fournit pas d'équipe de construction** : la compagnie accueillie doit être totalement autonome.

LES CRÉNEAUX

Il n'y a pas de créneaux de réservation spécifiques : les compagnies peuvent proposer, via le formulaire en ligne, une ou plusieurs périodes de **1 à 3 semaines maximum**.

DES RESSOURCES SUR PLACE

Au sein des membres permanents du 37^e Parallèle, nous comptons un **artisan ferronnier** (Metalric) et une **scénographe** (Cerise Guyon). N'hésitez pas à les contacter directement selon vos projets et besoins.

Pour toute question concernant le matériel, les outils ou les aspects techniques, vous pouvez également contacter FX, le coordinateur technique.

COMMENT CANDIDATER ?

> Remplir le formulaire en ligne
(Résidences > Appel à résidences)

> Joindre dans le formulaire :
dossier artistique / fiche technique

FORMULAIRE EN LIGNE
RESIDENCE DE CONSTRUCTION



L'ACCUEIL DE CHAPITEAU

Dès sa création, le 37^e Parallèle a été pensé pour pouvoir **accueillir des chapiteaux**. Nous officialisons aujourd'hui cet accueil spécifique en proposant un véritable temps de résidence dédié aux projets sous chapiteau nécessitant une implantation sur une durée longue.

Cet appel est ouvert à l'ensemble des **compagnies disposant d'un chapiteau**, en **France** comme à l'**international**, et souhaitant l'implanter dans le cadre d'une résidence.

UNE IMPLANTATION LONGUE

Le montage d'un chapiteau est un processus long, nécessitant parfois un convoi important. Afin de proposer un véritable lieu de travail, le 37^e Parallèle propose un temps d'implantation long, compris **entre 2 et 4 semaines**, permettant à l'équipe de travailler pleinement et sereinement sur site. Il n'existe pas de créneaux de réservation prédéfinis : les compagnies peuvent **proposer une ou plusieurs périodes d'implantation**.

Nous serons attentif·ves à la cohérence du calendrier proposé ainsi qu'aux logiques de circulation et/ou de tournée des projets.

UN SOUTIEN FINANCIER

Venir avec un convoi représente un coût financier important pour les compagnies souhaitant s'implanter. Le 37^e Parallèle versera **une enveloppe financière** destinée à contribuer aux **frais de transport** et d'**implantation du chapiteau**. Une coproduction peut également être envisagée selon le projet artistique, à la discrétion du CAP, en fonction des projets accueillis.

Le 37^e Parallèle prend en charge l'ensemble des consommations de fluides pendant la résidence.

COMMENT CANDIDATER ?

> Remplir le formulaire en ligne
(Résidences > Appel à résidences)

> Joindre dans le formulaire :
dossier artistique / fiche technique /
budget de production (avec les détails du transport)

FORMULAIRE EN LIGNE
RESIDENCE EN CHAPITEAU



LES CONDITIONS



L'ACCUEIL TECHNIQUE

Durant votre résidence, nous vous demandons d'être **autonome** sur le plan technique de votre création. La coordination technique est présente uniquement pour vous aider au montage / démontage et éventuellement sur les sorties de résidence. Ces moments seront à planifier en amont de votre venue.

La coordination technique est néanmoins présente au quotidien pour **répondre à vos questions** spécifiques et vous conseiller/aiguiller vers des personnes ressources.

L'ACCUEIL COORDO

Le 1^{er} jour de résidence, l'équipe artistique est accueillie par l'équipe de coordination du 37^e Parallèle. Un temps d'échange autour du lieu et de son fonctionnement est partagé.

- Les clés sont remises à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qui lui sont propres.
- La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches...).

Attention, les accueils ne peuvent se faire que du lundi au vendredi de 9h à 17h (aucun accueil le weekend ou le soir).



CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Chaque résidence se déroulant au 37^e Parallèle fait l'objet d'une **convention** spécifique précisant les **conditions matérielles** de la résidence ainsi que le **nombre de personnes** accueillies.
- La compagnie s'engage à **respecter le cadre légal du droit du travail** dans le cadre de sa venue en résidence.
Les salaires ainsi que les éventuels frais techniques restent à la charge de la structure. Le 37^e Parallèle ne peut en aucun cas être l'employeur des équipes accueillies.
- Une **attestation de responsabilité civile** est obligatoire pour toute venue en résidence au sein du 37^e Parallèle.
- L'ensemble des équipes accueillies doit respecter **les conditions d'utilisation du lieu** ainsi que son **règlement intérieur**. Le non-respect de ces conditions peut entraîner une exclusion du lieu ainsi qu'une fin anticipée de la résidence.

LES RENCONTRES SPECTACULAIRES

Sorties de résidences, présentation de maquette...

La **sortie de résidence** est une étape clé du parcours de création artistique. Le 37^e Parallèle favorise la co-organisation de ces temps forts en les mutualisant et en planifiant les accueils en amont, afin de penser (autant que possible) des sorties communes pour les compagnies et artistes accueilli-es simultanément sur le lieu.

Ces temps peuvent être l'occasion de **présenter une étape de travail**, mais aussi d'organiser des rencontres, des échanges ou des débats, afin de nourrir le processus de création.

Selon l'objectif de l'étape de travail publique, ces temps peuvent s'adresser aux professionnel·les de la programmation et de la diffusion, mais également aux habitant·es, aux associations locales ainsi qu'aux structures éducatives, culturelles, sociales et socio-éducatives.

Ces temps **ne sont en aucun cas obligatoires**. Ils prennent tout leur sens lorsqu'ils répondent à un besoin ou à un objectif clairement identifié dans le parcours de création. Une résidence peut tout à fait se dérouler sans ouverture au public si cela correspond aux besoins du projet.

LIEN AVEC LES HABITANTS

Le 37^e Parallèle est sensible aux projets artistiques qui intègrent le lien au territoire dans leur processus même de création. Toutefois, **ce lien ne doit jamais être artificiel** : il doit faire sens au regard de la démarche artistique, de l'étape de création dans laquelle se trouve la compagnie, ainsi que des besoins et des envies des habitant·es du quartier.

Nous **refusons les démarches de « consommation des habitant·es »** ainsi que les projets superficiels qui ne donnent pas lieu à de véritables temps d'échange et de réciprocité, nécessitant un engagement dans la durée, au-delà du temps de présence au 37^e Parallèle.

Tout projet impliquant des actions avec les habitant·es doit faire l'objet d'une demande, d'un échange puis d'une **préparation claire** avec la coordination du 37^e Parallèle, en amont de la venue en résidence.



DES QUESTIONS ??

Une question sur les conditions d'accueil en résidence ?
Sur la pertinence de votre projet par rapport à l'appel à résidence ?
Besoins de précisions ?

UNE QUESTION TECHNIQUE ?

FX

coordinateur technique
07 49 89 65 25
regie@le37e.fr

UNE QUESTION D'ORGA ?

Lisa

attachée de production
09 70 52 12 81
admin@le37e.fr

UNE QUESTION DE PRODUCTION ? DE MÉDIATION ?

Etienne

coordinateur général
07 69 65 12 33
coordination@le37e.fr

Si vous avez un doute sur la pertinence de votre projet au regard de l'appel à résidences, n'hésitez pas également à nous solliciter. Nous sommes disponibles pour échanger avec vous. Si votre question ne rentre dans aucune des « cases », adressez-la simplement à l'un d'entre nous : nous ferons de notre mieux pour vous orienter (mais dans la plupart des cas, c'est Etienne sera le plus à même de vous répondre !).

L'HEBERGEMENT



Un espace caravanning ainsi que des caravanes et un mobil-home peuvent être mis à disposition gratuitement pour les équipes durant la résidence.

Attention, les conditions ne sont pas forcément idéales selon les saisons!

LE MOBILHOME

1 chambre avec un lit 2 places

2 chambres avec un lit 1 place



CAPACITE TOTALE DE COUCHAGE : 3 à 4 PERSONNES (si couple)

LES CARAVANES

2 Caravanes avec un lit 2 places



CAPACITE TOTALE DE COUCHAGE : 2 à 4 PERSONNES (si couple)

Capacité de couchages :

5 PERSONNES (si single) jusqu'à 8 PERSONNES (si 3 couples + 2 singles)

Nous avons également la possibilité d'ajouter 2 lits d'1 place supplémentaires dans les chambres single du mobilhome, mais dans ce cas il y a une grande proximité entre les lits, ne permettant pas d'avoir d'intimité.

- **Le linge de lit** (draps, housse de couettes, taie d'oreiller...) **ne sont pas fournis.**
- Tous les hébergements disposent d'**un accès à l'électricité et au chauffage** mais pas à l'eau courante
- Les **sanitaires et les douches** sont dans le **bâtiment principal** (à env. 60m des hébergements)



EMPLACEMENTS CAMPING/ CARAVANING

En caravane, camion, camping-car ou autre : nous vous accueillons également dans un espace dédié avec branchements eau/électricité...

Le 37° Parallèle ne peut pas prendre en charge des hébergements extérieurs supplémentaires. Les seuls hébergements possibles sont ceux décrits sur cette page.

LES ESPACES DU 37^e PARALLÈLE



Retrouve l'ensemble des éléments techniques sur les salles de travail sur le site internet (Le lieu > Espaces) ou sur le lien directement ci-dessous :

FICHE TECHNIQUE DES ESPACES DU 37^e



Le Catering

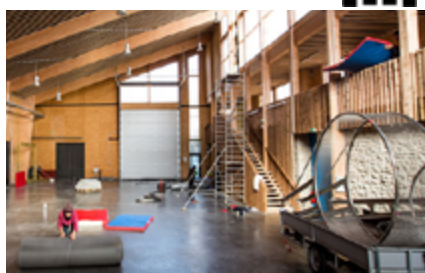


Lieu de vie et de rencontre, le catering est utilisé par l'ensemble des utilisateur-rices du lieu (et on y trouve la machine à café !)



LES SALLES DE TRAVAIL

La Halle



32x15m | 6 à 12m de haut
Adaptée pour la répétition et les grands volumes (installation, fabrication), la Halle est au coeur du 37^e Parallèle.

Salle Danse



10x10m | 3,20m de haut
Equipée d'un parquet et de miroirs muraux, la salle de danse dispose aussi d'accroches.

Salle Théâtre



15x10m | 3,20m de haut
Salle entièrement noire, sol en béton lissé avec accès sur les espaces intérieurs et extérieurs.

LES AUTRES ESPACES

Studio
d'enregistrement



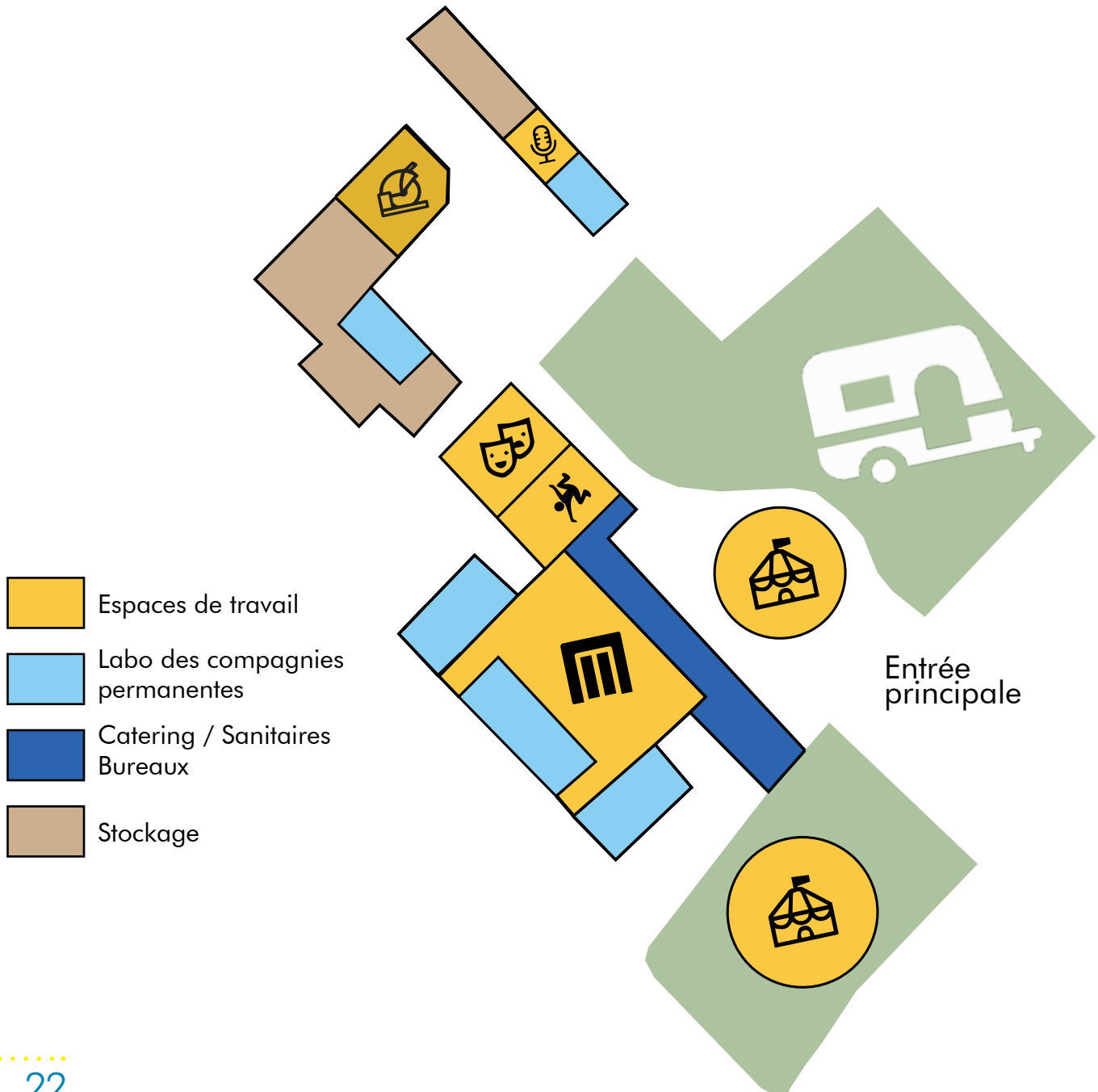
Atelier



Espaces
Chapiteaux



LE PLAN DU 37^e PARALLÈLE



Formulaire de candidature à remplir uniquement en ligne avant le **mardi 15 Septembre 2026**

toute demande déposée après cette date ne sera pas examinée

RDV sur le site le [37e.fr](http://le37e.fr)
[Menu Résidence > Appel à Résidence]

Nous mettons tout en oeuvre pour étudier et débattre des dossiers
rapidement afin de vous faire un retour au plus vite.
Une réponse vous sera communiquée fin octobre / début novembre 2026

CONTACTS

09 70 52 12 81

Etienne BIZEAU *Coordinateur général* // coordination@le37e.fr

FX MADAMET *Coordinateur technique* // regie@le37e.fr

Lisa GUILMIN *Attachée de production* // admin@le37e.fr

LE 37^e PARALLÈLE

3, impasse des Grandes Brosses 37390 METTRAY (Tours Nord)
